

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de ce sujet. Les députés qui désirent participer au débat sur les mesures d'initiatives parlementaires, sous réserve que la Chambre y consente, pensent que nous pourrions aborder l'article n° 1 sur la liste des bills privés, lui faire franchir l'étape du rapport et ensuite celle de la troisième lecture, si celle-ci doit intervenir; il s'agit du bill S-16, visant à constituer en corporation la Compagnie d'assurance-vie Transcôtère. Je pense que quelques minutes seulement suffiront pour le débat. Après quoi, nous pourrions revenir aux travaux ordinaires ou passer aux avis de motion (documents).

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre que nous procédions comme l'a indiqué le député?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANSCÔTIÈRE—ÉTAPE DU RAPPORT

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose que le bill S-16, tendant à constituer en corporation la Compagnie d'assurance-vie Transcôtère, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dès maintenant.

Des voix: D'accord.

M. Blair propose la 3^e lecture du bill.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre ne soit appelée à se prononcer sur la motion, puis-je dire quelques mots à propos de ce bill? La compagnie en cause, aux termes du bill et en vertu d'une décision qu'elle a prise, deviendra la propriété de Canadiens dans un délai déterminé, en conformité des dispositions de la loi sur les assurances. La position adoptée par la compagnie est conforme à celle que les membres de notre parti soutiennent depuis quelque temps à la Chambre: les compagnies qui demandent l'incorporation au Canada pour y faire des affaires devraient devenir

des compagnies canadiennes dans tous les sens du terme. Autrement dit, elles devraient devenir propriété canadienne.

• (5.00 p.m.)

A ceux qui demanderont l'incorporation d'autres compagnies semblables au cours de cette session et des sessions suivantes, et à ceux qui les parraineront, je recommande les procès-verbaux du comité des finances, du commerce et des questions économiques lorsqu'ils examineront ce projet de loi en détail. Ils y trouveront des déclarations très louables. Les membres ont exprimé leur sentiment sur le Canada comme l'ont fait les témoins qui ont comparu au nom de la compagnie. Si d'autres compagnies agissaient de même elles seraient à peu près sûres d'obtenir gain de cause à la Chambre. Tel est notre espoir et notre objectif. Je suis sûr qu'en théorie personne ne désapprouve la chose. Il faut simplement essayer de la mettre en pratique.

D'après les membres de notre parti, pour donner une véritable preuve de civisme canadien, les compagnies qui désirent faire des affaires et des profits au Canada doivent entièrement devenir propriété canadienne.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

LES PORTS

L'AMÉNAGEMENT DU PORT DE ROBERTS
BANK (C.-B.)

L'ordre du jour appelle:

Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous correspondance, exposés et autres documents reçus par tout membre de l'administration et rédigés par tout fonctionnaire fédéral depuis le 1^{er} janvier 1967, au sujet de l'aménagement commun fédéral-provincial du port de Roberts Bank, en Colombie-Britannique, y compris les branchements ferroviaires.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec le député de Fraser Valley-Ouest et, en son nom, je demande l'autorisation de retirer la motion.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): De l'assentiment unanime, la motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)